

Paris, le 2 septembre 2026

CONVOCATION POUR L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ET POUR L'ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE DE LA LIGUE ÎLE DE FRANCE FFAAA

- Jeudi 24 septembre 2025 à 19h30 Assemblée Générale Ordinaire
- Jeudi 24 septembre 2025 à 20h30 Assemblée Générale Extraordinaire

Ces deux Assemblées générales sont soumises au quorum, si les représentants des Associations n'étaient pas en nombre suffisant et si le quorum n'était pas atteint, une deuxième Assemblée Générale Ordinaire sera convoquée ultérieurement, ainsi qu'une deuxième Assemblée Générale Extraordinaire .

Adresse des Assemblées Générales :

Maison des associations de Paris 8ème
28 rue Laure Diebold 75008 Paris

Arrêt de bus le plus proche Friedland - Haussmann L43

Métro le plus proche Ligne 1 arrêt George V

RER le plus proche Ligne A Charles de Gaulle - Étoile ligne 1 (sortie par l'avenue de Friedland)

Pour des questions d'organisation, je vous remercie de bien vouloir vous inscrire pour confirmer votre présence dans le formulaire ci-dessous avant le 22 septembre.

<https://forms.gle/psDyvkucRe9ZghbW7>

Philippe Monfouga

Président de la Ligue Île de France FFAAA



ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Ordinaire

- Rapport moral et bilan de la saison 2025/2026 (15 minutes)
- Rapport financier (5 minutes)
- Budget prévisionnel (5 minutes)
- Approbation des résultats de l'exercice 2025/2026 et Approbation du budget prévisionnel 2026/2027 (2 minutes)
- Quitus au trésorier (2 minutes)
- Validation d'un membre du comité directeur IDF
- Informations diverses et bilan de la saison (20 minutes)
 - Stages
 - Formations
 - Situation budgétaire de Fédération
- Questions diverses

Philippe Monfouga

Président de la Ligue Île de France
FFAAA



Corinne Meyssonnier

Secrétaire de la Ligue Île de France
FFAAA



ORDRE DU JOUR de l'Assemblée Générale Extraordinaire

- Présentation des nouveaux statuts de Ligue proposés au vote pour mise en conformité suite à l'adoption de nouveaux statuts types par la fédération (15 minutes)
- Vote pour approbation des nouveaux statuts de Ligue (5 minutes)

Philippe Monfouga

Président de la Ligue Île de France
FFAAA



Corinne Meyssonnier

Secrétaire de la Ligue Île de France
FFAAA



Rappel de la composition de l'assemblée générale de ligue (ARTICLE 6 – COMPOSITION)

L'assemblée générale de la Ligue est constituée par :

- Le président de la ligue et le comité directeur de la ligue, le président de ligue peut inviter des personnalités extérieures à titre consultatif
- les présidents ou présidentes des associations affiliées licenciés et à jour des cotisations de leurs clubs.
- Les membres d'honneur et les membres bienfaiteurs de la Ligue peuvent être invités par le/la président-e. avec voix consultative.
- Les présidents de Comités Départementaux à titre consultatif.

Rappel des conditions de Votes (article 7 des statuts de la Ligue)

Les votes par correspondance ne sont pas admis.

En cas d'absence d'un-e président-e d'association, celui-ci ou celle-ci pourra donner son pouvoir à un autre membre élu de l'association, titulaire de la licence de l'année en cours.

Le vote par procuration pour une autre association est admis.

Le mandaté membre de l'assemblée générale, ne peut disposer que de deux pouvoirs pour une autre association que la sienne. Sous réserve que l'association soit à jour de sa cotisation annuelle à la fédération et que le mandant soit licencié de l'année en cours.

Chaque association dispose d'un nombre de voix proportionnelles au nombre de ses licenciés suivant le barème ci-après :

De 6 à 20 licences : 1 voix

De 21 à 50 licences : 1 voix supplémentaire

De 51 à 300 licences : 1 voix supplémentaire par tranche ou fraction de 50 licences

De 301 à 1000 licences : 1 voix supplémentaire par tranche ou fraction de 100 licences.

Le nombre de licences fédérales est décompté par le siège de la FFAAA au dernier jour de la saison précédente.



POUVOIR EN ANNEXE.

Bon pour Pouvoir (AG Ordinaire du 24 septembre 2026 et AG Extraordinaire du 24 septembre 2026)

Je soussigné(e) _____

Licence N° _____

Président du club _____ N° _____

Adresse du club : _____

donne, par la présente, pouvoir à

_____ ,

licence n° _____ élu(e) du club : _____

Situation électorale au sein du Club (Président, secrétaire, trésorier) : _____

Dûment enregistré(e) en tant qu'élu(e) sur l'extranet du club (seuls des élus peuvent voter, les élus ne peuvent en aucun cas toucher une quelconque rémunération d'un organisme affilié à la ffaaa - article 14.2 du Règlement intérieur fédéral)

pour accomplir en mon nom les actes qui suivent :

- Procéder aux votes
- Signer tout document nécessaire lors de l'assemblée (feuille de présence...)

Fait à

le

Signature

